



Directives générales pour l'organisation du Test de Caractère

1. Dispositions générales et définitions

Par « caractère » d'un chien, on entend l'ensemble de toutes les dispositions, caractéristiques et capacités congénitales et acquises, corporelles et psychologiques qui régissent, prédisposent et règlent le comportement d'un chien au sein de son environnement.

Sur l'ensemble de la sélection d'élevage, le test de caractère doit être une aide pour les éleveurs. Il permet de sensibiliser les éleveurs et d'atteindre, de maintenir et de tendre vers les caractéristiques de notre race au niveau du caractère.

1.1. Le caractère du Terrier du Tibet

Même avec les conditions de vie et d'habitat actuelles (densité de population et de circulation automobile avec des influences diverses et, parfois, un niveau sonore important), le Terrier du Tibet doit être un compagnon susceptible d'être à nos côtés partout, sans gêne, d'agrémenter de façon agréable et docile les balades ou autres activités adaptées à lui auxquelles leurs propriétaires s'adonneront.

Caractéristiques souhaitées :

- Caractère vivant
- Joyeux
- Ouvert
- Sympathique
- Sûr de lui
- Caractère attentif et intéressé en général

Caractéristiques permises :

- Calme
- Réserve
- Attentiste

Caractéristiques non souhaitées :

- Apathie continue
- Agressivité
- Méfiance croissante
- Panique sans récupération
- Peur

De manière générale, le Terrier du Tibet se révèle un chien très intelligent et sûr de lui, mais également entêté. D'ordinaire, il considère comme absurdes les ordres obtus. Il se fait sa propre image de son environnement et peut se montrer parfois distant avec les étrangers. Pour les non-initiés de la race, le Terrier du Tibet passe souvent pour un chien non obéissant et têtu. Lors de situations nouvelles ou inhabituelles, il essaie d'abord de se faire une idée générale et adopte seulement alors une position d'attente.



2. Généralités concernant l'organisation d'un test de caractère

Afin d'éviter au maximum, par une préparation systématique du chien au test, d'avoir d'éventuelles carences, le test de caractère ne doit pas être organisé selon un schéma rigide. Pour garantir une cohérence du déroulement du test, celui-ci doit à chaque fois se composer de séquences principales décrites précisément, lesquelles constituent la trame que le juge devra respecter à chaque fois qu'il fera passer le test, pendant que l'agencement des séquences individuelles autorise une certaine marge de manœuvre. Une répétition des séquences individuelles est toutefois possible.

Au cours d'un examen de caractère, le chien doit être évalué sur l'instant, tel qu'il se présente.

Durant le test, le chien doit pouvoir évoluer librement et n'est accompagné que de son conducteur. Les personnes accompagnantes ou les membres de la famille, ainsi que d'autres chiens, n'ont pas accès à l'aire d'examen.

Il est permis d'encourager le chien de la voix et de le soutenir ; par contre, il n'est pas permis d'appeler constamment le chien, de lui donner des ordres, y compris pour soumettre le chien.

3. Déroulement du test de caractère

Le test se déroule avec le chien non tenu en laisse.

3.1. Comportement en situation calme

Le test du chien est évalué lors de situations absolument calmes, pendant lesquelles le chien ne doit en aucune façon être menacé. Il s'agit d'évaluer comment se comporte le Terrier du Tibet face à un groupe pacifique et non menaçant de personnes inconnues (des groupes de personnes et des personnes individuelles).

3.2. Comportement face à des influences environnementales diverses

Ici, on teste et on établit le comportement face à différents stimuli optiques, acoustiques et tactiles, à savoir comment le chien réagit à ces influences. Toute force de menace est à proscrire. Pour ce test, le juge de caractère a recours à différentes méthodes et objets (p. ex. des jerricanes en plastique avec du gravier, des boîtes de conserve, des sacs en toile de jute, des crécelles, des feuilles en plastique, des klaxons, des sifflets, entre autres).

3.3. Déroulement de l'examen

Accueil

Avec sondage : vie et environnement de vie du chien (questionnaire)

Séquences d'examen

- Relation au conducteur
- Comportement du chien envers de tierces personnes
- Comportement du chien envers de tierces personnes avec contrainte
- Réaction du chien avec des stimuli acoustiques, optiques et tactiles.
- Réactions générales du chien

Procès-verbal

Entretien final



3.4. Séquences dans les détails

3.4.1. Accueil & sondage

Vie et environnement de vie du chien

Le questionnaire rempli par le conducteur du chien vise à renseigner le juge de caractère sur les points suivants :

- Âge et sexe du chien
- Degré de confiance du conducteur envers le chien
- Comportement, environnement de vie
- Etat physique et psychique

Le sondage se déroule sur l'aire d'examen. Le chien est sans laisse et peut évoluer librement. Le conducteur ne doit pas influencer sur le chien durant le sondage.

3.4.2. Relation au conducteur

Le juge de caractère et le conducteur du chien marche librement tout en discutant sur toute l'aire d'examen. Le juge essaie d'évaluer de façon générale quel est le rayon d'action du chien, sa liberté de mouvement, son affirmation, sa capacité à se laisser guider et mener.

a) *Comportement en cas de changement de direction*

Ici, c'est le comportement du chien en cas de changement de direction spontanée du conducteur du chien et de l'observateur qui est testé.

b) *Rayon d'action*

On observe à quelle distance du conducteur du chien évolue sur l'aire d'examen.

c) *Activité*

On observe la façon dont le chien évolue en général sur l'aire d'examen.

d) *Relation au conducteur*

On observe la façon dont le conducteur et le chien évoluent l'un par rapport à l'autre et quelle relation s'établit entre eux. (le conducteur s'occupe avec le chien). Il faut donc se prémunir du matériel de jeu pour occuper le chien (jouets préférés, etc.)

3.4.3. Comportement envers des personnes étrangères

Ici, c'est non seulement le comportement envers le groupe de personnes mais également envers des personnes seules.

a) *Contact avec l'observateur*

On teste le comportement du chien envers une tierce personne (observateur), comment il l'approche et cherche le contact avec elle (contrôle de la puce électronique).

b) *Passage au milieu d'un groupe de personnes*

Les aides forment par exemple un groupe désordonné dont les membres s'entretiennent entre eux.



c) *Tierce personne déguisée*

Une tierce personne déguisée de façon ostentatoire (p. ex. manteau ample et grand, chapeau, lunettes de soleil, canne, etc.) se tient à une distance d'environ 20 m du chien et du conducteur de chien. Le conducteur se tient immobile à côté du chien. La personne déguisée se fait remarquer de façon bruyante et s'approche avec force mouvements ostensibles et inhabituels.

Sur ordre du juge, le conducteur du chien passe, avec le chien, près de la personne déguisée.

3.4.4. Comportement envers une tierce personne sous contrainte

Ici, c'est le comportement envers une tierce personne avec ou sans influences acoustiques qui est testé.

a) *Comportement face à un « mur » de personnes.*

Les aides forment un mur non dense. Le conducteur et le chien doivent s'approcher du mur sur une distance d'environ 15 à 20 m. Sur ordre de l'observateur, le « mur » se met en mouvement à une cadence normale. Le conducteur et le chien passent alors tranquillement à travers le mur. Une fois qu'ils se sont croisés, le groupe et le tandem conducteur/chien s'arrêtent calmement.

b) *Comportement au milieu d'un groupe de personnes (avec stimuli acoustiques)*

Les aides forment un groupement peu dense avec un large rayon et bavardent entre eux.

Certaines personnes, sur ordre de l'observateur, se mettent à faire du bruit avec divers objets (bidon en plastique rempli de graviers, crécelle, rochet, klaxon, sifflet, sonnette de vélo, etc.). **Aucun recours à des boîtes de conserve en métal remplies de graviers !**

Le conducteur se meut librement au sein du groupe de personnes et croise le groupe à plusieurs reprises.

3.4.5. Réaction générale par rapport à des stimuli optiques et acoustiques

a) *Stimuli optique*

Le juge de caractère évalue le comportement du chien évoluant librement et sans laisse. A cet effet, un parcours est créé, avec différents objets créant des stimuli optiques, comme par exemple: un « rideau » de rubans, une « forêt » de piquets multicolores, un labyrinthe de ruban, un « jardin » de parapluie avec des parapluies à ouverture automatique, rideau et voie entre paravents, une paillasse allant et venant grâce à un système de poulies.

b) *Stimuli acoustiques*

Le juge de caractère évalue le comportement du chien évoluant librement et sans laisse. A cet effet, un parcours est créé avec plusieurs faisant des bruits divers au moyen d'objets différents (sonnette de vélo, crécelle, sifflet, etc.)

c) *Stimuli tactiles*

Le juge de caractère évalue le comportement du chien évoluant librement et sans laisse. A cet effet, un parcours est créé parsemé de différents sols (dalles de plastique diverses, planches de bois, dalles en pierre, etc.)



3.4.6. Réactions générales du chien

Le juge de caractère évalue le comportement du chien sur l'ensemble du parcours, ce avec les stimuli mentionnés ci-dessus. Les examens individuels peuvent représenter parfois des situations stressantes pour le conducteur et le chien. L'observateur note tout particulièrement de combien de temps le chien a besoin pour revenir au calme dans de telles situations.

3.5. Procès-verbal

Le procès-verbal établi sur l'aire d'examen décrit le comportement du chien au cours des différentes situations.

3.6. Entretien

Le conducteur doit être informé par oral du résultat de l'examen. Au besoin, certains détails peuvent être précisés et motivés. Aucun marchandage ni aucune récrimination n'est autorisé à l'issue du résultat. Le conducteur de chien doit signer le procès-verbal, dont le résultat lui a été communiqué par oral.

4. Base par rapport au comportement sur l'aire d'examen

- 1) Pour pouvoir réussir le test, le chien doit faire preuve d'une certaine obéissance ou d'un certain rappel et pouvoir être rappelé sur ordre de l'observateur.
- 2) Il convient de noter que le test ne doit pas se dérouler sous une tension excessive. Le conducteur doit tout particulièrement veiller à ne pas reporter sur le chien son éventuelle nervosité.
- 3) Durant les séquences d'examen, le chien doit montrer son comportement propre, naturel.
- 4) Le chien est mené sans laisse sur l'aire d'examen.
- 5) Si le comportement général du chien est observé, celui du conducteur l'est également – existe-t-il une harmonie, une connexion et une cohésion entre le chien et l'homme ?
- 6) Il est permis de récompenser le chien après chaque séquence d'examen terminée. Cette récompense peut être au choix verbale ou sous forme de nourriture. Il faut mentionner à cette occasion qu'il n'est ni recommandé ni toléré l'utilisation exagérée de récompense sous forme de nourriture.
- 7) Il convient de suivre les directives de l'observateur.

Oberriet, septembre 2010

Le responsable d'élevage, au nom de la Commission d'Élevage

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'F. Rüchli', written over a horizontal line.